

Communiqué de presse



L'ALLIANCE
public.artistes

Peer-to-peer : l'Alliance public-artistes se dote d'une charte pour poursuivre et élargir son action

Quatorze organismes ont signé, le 11 mai dernier, la Charte de l'Alliance public-artistes (artistes-interprètes ou auteurs).

Dans un contexte où le développement de l'accès à Internet et des échanges non commerciaux d'images, de musique et de films sur différents réseaux crée une confusion grandissante au sein de la société française, public et artistes ont décidé de s'allier afin de faire valoir une convergence de points de vue inédite dans l'histoire de la propriété intellectuelle. Cette Alliance s'est formée le 24 mai 2004 en réaction aux premières poursuites judiciaires menées contre les internautes.

Loin d'enrayer un phénomène qui correspond à la pratique de plus de 8 millions d'internautes, la multiplication de ces poursuites n'a fait qu'empirer la situation. Générant des décisions de justice contradictoires, elle provoque la plus grande incompréhension des familles et des consommateurs, et creuse un peu plus le fossé entre les artistes et leur public.

Les tentatives consistant à mettre en place des dispositifs techniques entravant les échanges sur Internet sont tout aussi infructueuses. De même, les mesures anti-copie qui accompagnent les œuvres proposées en téléchargement sur les sites commerciaux présentent de nombreux désagréments pour les utilisateurs : incompatibilités avec leurs lecteurs numériques, complexification de la compréhension des droits d'utilisation, collecte et traitement de données personnelles sans garantie de protection ...

Pendant ce temps, les ayants droit ne reçoivent toujours aucune rémunération pour les téléchargements et partages d'œuvres massifs pratiqués sur les réseaux.

Dans l'attente du débat parlementaire sur la transposition de la directive du 22 mai 2001 et de l'adoption d'une solution législative adaptée aux nouveaux modes de circulation des œuvres sur Internet et satisfaisante pour les artistes et le public, les signataires de la Charte réaffirment leur demande de moratoire sur les actions répressives menées contre les particuliers ayant effectué des échanges de fichiers à des fins non commerciales.

Les quatorze membres de l'Alliance s'engagent par ailleurs à proposer des solutions innovantes, respectant les intérêts légitimes de toutes les parties, propres à assurer l'émergence de nouveaux modèles économiques qui se substitueront aux échanges non rémunérés.

Ils demandent enfin la mise en place d'un plan d'information et de sensibilisation, conçu et organisé par l'ensemble des parties, sur toutes les questions touchant aux enjeux de la création et de sa diffusion dans l'univers numérique, étape nécessaire d'une éducation du public à un emploi du peer to peer raisonné et respectueux.

Les solutions proposées par les membres de l'Alliance seront exposées à l'occasion de la conférence qui aura lieu le 3 juin prochain. Une invitation à cette conférence sera communiquée prochainement.

Contact conférence de presse :

Marie-Christine Brument
01 44 93 19 84 - mcbrument@quechoisir.org

Contacts Bureau de l'Alliance :



Artistes-Interprètes
Votre talent a des droits



ADAMI

L'Adami gère les droits de plus de 60 000 artistes-interprètes dont plus de 20 000 associés (comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre, danseurs...) et consacre une partie des droits perçus à l'aide à la création, à la diffusion et à la formation.

Catherine Boissière - P : 06 82 65 83 20 - cboissiere@adami.fr - www.adami.fr

SAIF

La SAIF est une société de gestion collective des droits des auteurs des arts visuels (photographes, artistes plasticiens, dessinateurs et illustrateurs, graphistes et designers...) Elle gère les droits de 9000 auteurs dont plus de 3000 auteurs membres de la société en France. Elle perçoit et leur répartit, notamment, les rémunérations qui leurs sont dues pour la copie privée et la reprographie de leurs oeuvres.

Olivier Brillanceau - T : 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr

SPEDIDAM

La SPEDIDAM, société de gestion collective des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse, représente plus de 27 000 artistes interprètes qui sont ses membres, gère les droits exclusifs sur les utilisations secondaires de leurs enregistrements et perçoit et répartit la rémunération équitable pour la diffusion de disques du commerce ainsi que la rémunération pour copie privée.

Lionel Thoumyre - T : 01 44 18 58 54 – lionel.thoumyre@spedidam.fr - www.spedidam.fr

CLCV

La CLCV est une association de consommateurs généraliste, fédérant plus de 400 associations locales et qui agit tant au plan national qu'international pour la défense des intérêts des consommateurs dans tous les secteurs de leur vie quotidienne.

Frédéric Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org

UFC-QUE CHOISIR

L'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir est une association de consommateurs agréée qui réunit 170 associations locales en France et édite le magazine Que Choisir.

Marie-Christine Brument - T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org

UNAF

L'UNAF est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles. Elle unit 8 000 associations comptant 800 000 familles adhérentes et regroupées à travers 65 Mouvements familiaux. Elle est aussi association de consommateurs.

Jean Pierre Quignaux - T : 01 49 95 36 35 - jquignaux@unaf.fr - www.unaf.fr